

VOLAILLES :

LA FILIÈRE MOBILISÉE POUR ASSURER SA REPRISE ET LA SAUVEGARDE DE SON MODÈLE DE DIVERSITÉ UNIQUE

La France est championne de la consommation de volailles en Europe. Une première place acquise en 2021 et confirmée en 2022, devant l'Allemagne et l'Espagne. Chaque Français a consommé plus de 28 kg de volaille en moyenne sur l'année, équivalent à environ 15 poulets. Dans un contexte difficile, la consommation globale (à domicile et hors domicile) de volailles a réussi à se maintenir à -0,4 % en France. Le poulet enregistre même une croissance de consommation exceptionnelle à +4,8 % entre 2021 et 2022 !

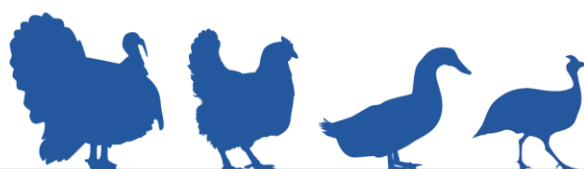
Désormais, près de 4 volailles sur 5 consommées dans le pays sont des poulets. Cependant, ils sont aussi 1 sur 2 à être aujourd'hui importés. En effet, touchée par une épidémie d'influenza aviaire sans précédent, concomitante à des coûts de production au plus haut (+50 % en 3 ans pour un poulet standard), la France a vu sa production globale de volailles reculer de -7,6 % sur 1 an et ses importations bondir de +10,6 %. Le marché français a en effet été assailli de nouvelles importations à bas coût, ne répondant pas aux mêmes exigences que la Volaille Française.

Pourtant, les Français le confirment dans une récente enquête¹ : ils attendent bien de la volaille française dans leurs assiettes ! Ils sont même 87 % à s'accorder à dire que le logo *Volaille Française*, qui garantit des volailles nées, élevées, nourries, abattues et transformées en France, incite à choisir les produits sur lesquels il est apposé (+3 pts vs 2018). 82% pensent également qu'il incite à aller dans les lieux qui l'affichent (+4 pts vs 2018), c'est-à-dire les établissements de restauration, désormais concernés au même titre que les magasins par l'obligation d'afficher l'origine de toutes les viandes.



Les acteurs de la filière se mobilisent donc massivement pour freiner la montée en puissance des importations et ainsi répondre aux attentes des consommateurs en contribuant à la souveraineté alimentaire du pays. L'enjeu : sauvegarder la filière de la Volaille Française et son modèle exemplaire, unique en son genre par sa diversité, tant en termes d'espèces (poulets, dindes, canards, pintades, cailles, pigeons) que de modes de production (standard, certifié, bio, Label Rouge). L'offre française doit pouvoir continuer à couvrir tous les besoins du marché et les moments de consommation, avec une offre large et variée. C'est pourquoi l'Interprofession en appelle au soutien des Pouvoirs publics, tant au niveau français qu'européen, pour l'accompagner dans la reprise de son développement et la sécurisation de sa production.

¹ Source : enquête APVF - Association de Promotion de la Volaille Française / OpinionWay 2022



Un soutien indispensable de l'État pour la sortie de crise

Les professionnels de la filière viennent de traverser une année de crise continue, avec près de 25 millions d'animaux (toutes filières confondues) touchés par le virus ou le dépeuplement. Les pertes économiques sont colossales. La filière salue l'engagement de l'Etat pour les indemnisations des éleveurs et de l'ensemble des maillons. Elle alerte cependant sur le fait que même si les dispositifs pour les entreprises de l'aval ont été améliorés cette année (relèvement des taux d'indemnisation et des plafonds), ils ne couvrent pas l'ensemble des pertes. Les impacts sociaux (chômage partiel, départ des salariés, etc.) sont également très importants et doivent être pris en compte dans les dommages subis par la filière. Retrouver des marchés à l'export ou sur le marché intérieur pour certaines entreprises prendra du temps, d'autant plus que les dispositifs d'indemnisation pour la deuxième vague de l'épisode Influenza de 2022, puis de 2023 ne sont pas encore connus.

La filière plaide pour une reconduction des dispositifs de 2021-2022 et attend aussi des signaux forts concernant la prise en charge de la vaccination. La filière canard à rôti a par ailleurs mené, avec la filière canard gras, des travaux importants concernant le dispositif de repeuplement en canard. En effet, 45 communes ont été identifiées en Pays de la Loire, dans lesquelles les éleveurs ne pourront pas remettre en place de canards jusqu'au 15 mai, à condition bien entendu que cela soit accompagné d'une compensation économique. De même, 30 sites stratégiques pour les filières avicoles (génétique, export, etc.) ont été identifiés et bénéficieront d'une protection spécifique.

Mesures strictes et vaccination pour sécuriser la production

Pour affronter cette crise sanitaire historique, les professionnels se sont immédiatement mobilisés et ont travaillé en étroite collaboration avec les autorités pour agir. Ils ont mis en œuvre de nouvelles mesures de biosécurité et de nouvelles pistes sont en cours d'étude, comme la baisse de la densité dans certaines régions. Aujourd'hui, l'Interprofession estime qu'une stratégie vaccinale doit être déployée rapidement sur les palmipèdes pour freiner efficacement l'Influenza Aviaire. Dans le même temps, elle demande à l'État d'agir pour que la vaccination contre l'influenza aviaire soit adoptée dans toute l'Union européenne, sans différenciation entre États membres, afin d'éviter des distorsions de concurrence qui pourraient nuire aux exportations françaises. Elle demande aussi à l'Etat d'obtenir, en amont de l'élaboration d'une stratégie vaccinale, et à travers la mise en œuvre d'une diplomatie sanitaire, l'ensemble des certificats d'exportations, par espèces, pour le commerce intra et extra-européen.

Lutte contre les importations et préservation de la diversité

Face à la montée en puissance des importations, la filière en appelle au soutien du Gouvernement, tant en France qu'en Europe. En effet, l'Union européenne doit cesser d'accorder de nouveaux contingents d'importations à bas coût et intégrer des clauses miroirs aux accords en cours, afin que les volailles proposées sur le marché français répondent à des exigences identiques, à celles imposées aux éleveurs du territoire. L'Interprofession demande également aux Pouvoirs publics de faciliter le dialogue avec les citoyens et de soutenir le développement de la filière afin qu'elle puisse proposer une offre de volailles standards et plein air conforme aux différentes attentes du marché. Par ailleurs, elle sollicite un meilleur contrôle de l'obligation de l'étiquetage de l'origine des volailles en magasin et en restauration ainsi que son élargissement aux produits cuisinés et élaborés. De plus, en matière



d'étiquetage, la filière estime que le projet européen relatif aux mentions sur les modes de production, tel que rédigé au mois de janvier, mettait en danger la diversité de la filière française, entraînant la confusion chez les consommateurs. Sur ce point, les professionnels sont néanmoins rassurés par les récentes déclarations de la Commission européenne qui semble désormais s'orienter vers un maintien de la protection des mentions valorisantes concernant les élevages « plein-air » ou « sortant à l'extérieur » tout en permettant d'intégrer plus de flexibilité sur la mention « extensif – élevé à l'intérieur »

La filière avicole sollicite également le Gouvernement pour qu'il s'oppose à des contraintes supplémentaires imposées par l'Union européenne dans des délais irréalistes, sur le bien-être animal ou l'empreinte environnementale, faussant la concurrence à l'international. En effet, les discussion en cours au niveau communautaire concernant la révision du règlement européen sur le bien-être animal ne rassurent pas la filière : les nouvelles exigences qui pourraient voir le jour sur le transport, l'abattage des animaux ou sur l'élevage en lui-même (réduction des densités, etc.) seraient catastrophiques au regard du déficit de compétitivité actuel de la filière, d'autant plus que dans le même temps, de haut responsables européens se disent prêts à conclure l'accord avec le Mercosur, qui mettrait une nouvelle fois encore plus les éleveurs de volailles en concurrence déloyale avec les éleveurs du Brésil.

Des élevages familiaux et 100 000 emplois au cœur des territoires

La filière avicole joue un rôle clé dans l'économie française. Elle compte un total d'environ 14 000 élevages de volailles et 15 000 entreprises liées. Ancrée au cœur des territoires, la filière emploie environ 100 000 professionnels, dont environ 34 000 dans les élevages eux-mêmes. D'après les estimations, un seul élevage génère environ trois emplois locaux et un total d'environ huit emplois en France. La France est le seul pays du monde à avoir maintenu l'élevage d'une large diversité d'espèces de volailles selon plusieurs modes de production, ce qui fait d'elle une exception. Ses élevages de volailles sont des élevages familiaux en polyculture élevage, favorisant l'économie circulaire au sein des territoires. En moyenne, une exploitation française standard compte deux poulaillers, pour une surface totale de 2 300 m² abritant moins de 40 000 volailles. En comparaison, la taille des exploitations dans l'Union européenne est en moyenne trois fois plus grande et davantage encore dans le reste du monde, avec des parcs de bâtiments pouvant réunir jusqu'à 2 millions de volailles dans certains pays comme le Brésil ou la Thaïlande.

La Volaille Française au Salon de l'Agriculture

Les professionnels de la filière Volaille Française seront présents au Salon International de l'Agriculture du samedi 25 février au dimanche 5 mars (Hall 4 - Allée D - N°141). Durant 9 jours, ils pourront ainsi échanger avec le grand public, les élus, les Pouvoirs publics, etc. Des animations culinaires seront également organisées sur le stand par des Chefs, mettant en avant 6 volailles dans des recettes inédites à déguster : pintade, poulet, caille, dinde, pigeon et canard.



SOMMAIRE

CHIFFRES

2022 : LA FRANCE MAINTIENT SON HAUT NIVEAU DE CONSOMMATION DE VOLAILLES, MAIS LA CRISE SANITAIRE DIMINUE SA PRODUCTION

- La France confirme sa place de 1^{er} pays consommateur de volailles en Europe p.6
- La production sous le coup d'une crise sanitaire sans précédent p.8

CONTEXTE

LA FILIÈRE REDÉMARRE DANS UN CONTEXTE TOURMENTÉ

- Les importations de poulets à bas coût envahissent le marché p.13
- Les coûts de production à des niveaux inédits p.16

ENGAGEMENT

LA FILIÈRE MOBILISÉE POUR SAUVEGARDER SON MODÈLE BASÉ SUR LA DIVERSITÉ

- Lutte contre les importations : la filière demande un soutien actif des autorités en France et en Europe p.19
- L'Interprofession engagée pour renforcer la sécurisation de la production dans sa diversité p.21
- Soutien à la vaccination contre l'influenza aviaire et appel à sa mise en œuvre dans un cadre européen p.22
- Mobilisation contre le projet européen autorisant les mentions fantaisistes sur les modes de production des volailles p.24



**LA FRANCE MAINTIENT SON HAUT NIVEAU
DE CONSOMMATION DE VOLAILLES,
MAIS LA CRISE SANITAIRE
DIMINUE SA PRODUCTION**



LA FRANCE CONFIRME SA PLACE DE 1^{ER} PAYS CONSOMMATEUR DE VOLAILLES EN EUROPE

La France maintient son haut niveau de consommation en 2022

(Source : Itavi d'après Eurostat, SSP, Mapama, Destatis, Istat)

En 2022, la France reste le premier pays consommateur de viande de volaille de l'Union européenne (hors Royaume-Uni) avec 1,905 million de tonnes de volailles consommées, devant l'Allemagne (1,763 Mtéc - tonnes équivalent carcasse) et l'Espagne (1,651 Mtéc).

La consommation française globale (consommation à domicile + hors domicile) s'est en effet maintenue à -0,4 % sur l'année. Chaque Français a consommé 28,2 kg de volailles en 2022. La consommation a même progressé pour les poulets, à +4,8 % vs 2021.

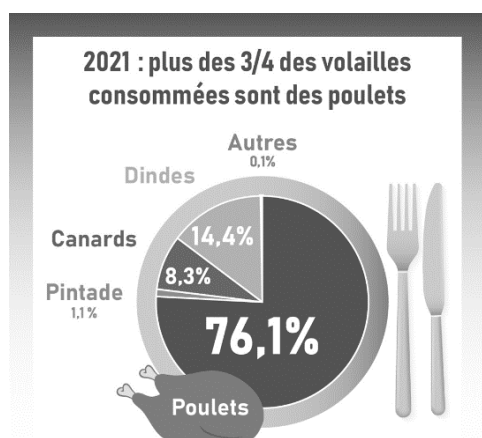


Les poulets gagnent du terrain : près de 4 volailles consommées sur 5

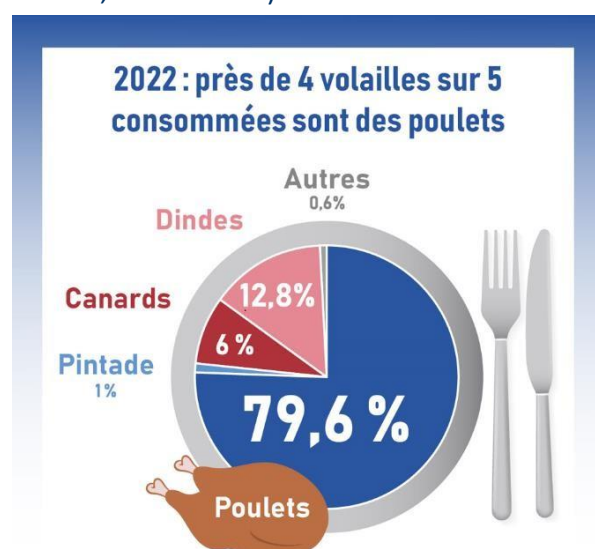
(Source : Itavi d'après SSP - 2022)

Les poulets sont les volailles les plus consommées en France et leur part progresse significativement en 2022 avec la réduction drastique de l'offre sur les autres espèces, davantage touchées par l'influenza aviaire. En 2021, les poulets représentaient plus des trois quarts des volailles consommées dans le pays (76,1 %) et cette proportion est passée à **79,6 % en 2022**, soit près de 8 volailles sur 10.

Les **dindes arrivent en deuxième position** (14,4 % des volailles consommées en 2021 et 12,8 % sur 2022). Le **canard occupe la troisième marche** du podium (8,3 % des volailles consommées en France en 2021 et 6 % en 2022). Les espèces moins représentées restent quant à elles stables dans les assiettes. C'est le cas de la pintade (1,1 % en 2021 et 1 % en 2022) ainsi que des cailles et pigeons (0,5 % en 2021 et 0,6 % en 2022).



Source : ITAVI d'après SSP - 2021 © ADOCOM-RP



Source : ITAVI d'après SSP - 2021 © ADOCOM-RP



LA PRODUCTION SOUS LE COUP D'UNE CRISE SANITAIRE SANS PRÉCÉDENT

La filière ébranlée par une crise sanitaire historique

La saison dernière, la filière volaille française a été victime d'une épizootie d'Influenza Aviaire aussi violente qu'inattendue, tant en matière d'ampleur que de durée. Tous les types d'élevages et toutes les espèces ont été concernés. En effet, après le Sud-ouest lourdement touché dès l'automne 2021, le virus s'est propagé fin février pour la première fois aux Pays de la Loire, zone stratégique pour la production, abritant la plupart des reproducteurs et des « petites espèces » de la filière. Fin 2022, début 2023, la région a subi un nouvel épisode. Si les professionnels et l'État ont pu agir avec plus de réactivité, la filière est à nouveau très fragilisée.



Deuxième région productrice de volailles du pays (23 % de la production nationale de poulet et de dinde, 60 % pour le canard à rôti, 63 % pour la pintade...), les Pays de la Loire concentrent en effet le nombre le plus important de sélectionneurs, d'élevages de reproducteurs et de couvoirs, indispensables pour fournir les élevages en poussins et canetons dans toute la France et à l'international.

2022 : un recul de la production de -7,6 %

La France a totalisé 1 400 foyers d'Influenza Aviaire dont 860 en Pays de la Loire en 6 mois, auxquels s'ajoute maintenant près de 300 foyers depuis cet automne. Sur le terrain, tous les professionnels (éleveurs, organisations de production, fabricants d'aliments, abattoirs, couvoirs, entreprises de transformation) se sont mobilisés pour stopper la propagation du virus, en coordination avec les services de l'État et les vétérinaires.

L'épizootie a entraîné la disparition de près de 20 millions de volailles, dont 12 millions de volailles de chair. Cet automne et cet hiver, c'est 4,6 millions de volailles qui ont été victimes du virus. Sur l'ensemble de l'année 2022, la production a reculé de -7,6 % pour l'ensemble des volailles de chair comparé à 2021.

Avec 1,5 million de tonnes de volailles produites en 2022, la filière française a reculé de la deuxième place de l'UE en 2021 à la quatrième place en 2022.



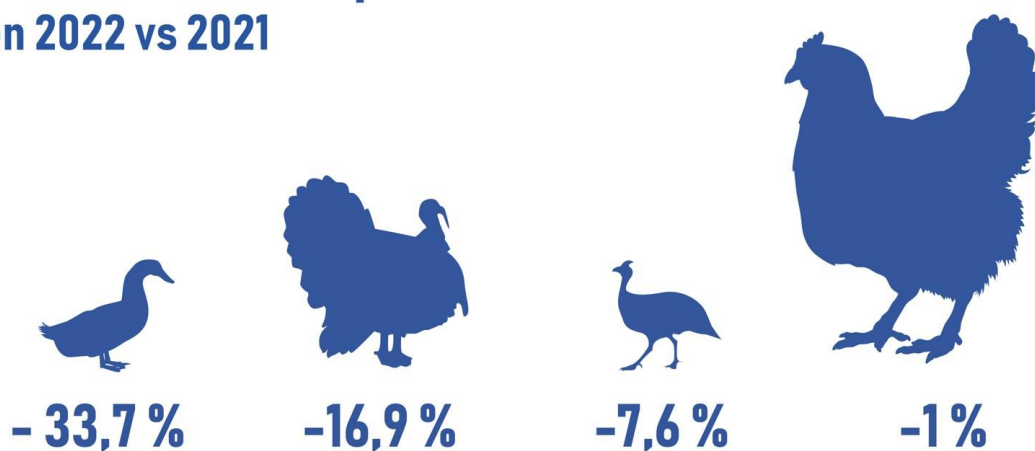
2022 : des baisses de production contrastées selon les espèces

En 2022, si la production de volailles a globalement diminué en France de -7,6 % par rapport à 2021 en raison de l'épizootie, les situations sont variables selon les espèces. En effet, la production de poulets est la moins ralentie, à -1 %. Plus de 1 million de tonnes équivalent carcasse (tec) de poulet ont été produites sur l'année.

La production de canard à rôti est celle qui a connu le plus fort recul des volailles de chair, à -33,7 % sur l'année (54 140 tec produites). La dinde est également fortement touchée, à -16,9 % (environ 245 500 tec). La plus petite des productions, celle de la pintade, est en baisse de -7,6 %, pour moins de 23 500 tec sur 1 an.



Diminution de la production de volailles en 2022 vs 2021



Source : Anvol - Itavi d'après SSP © ADOCOM-RP

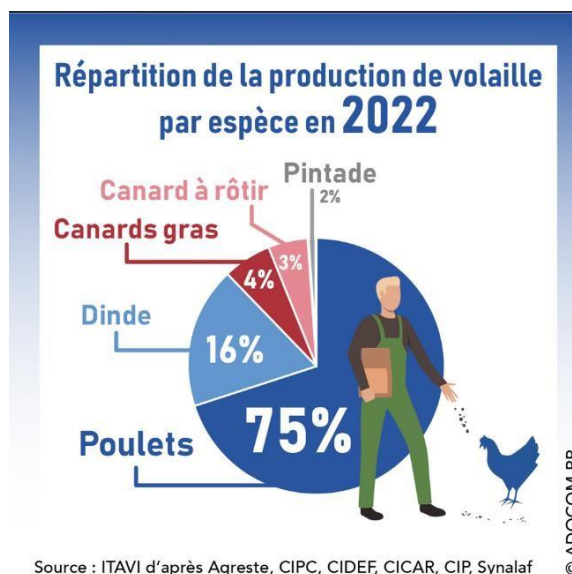
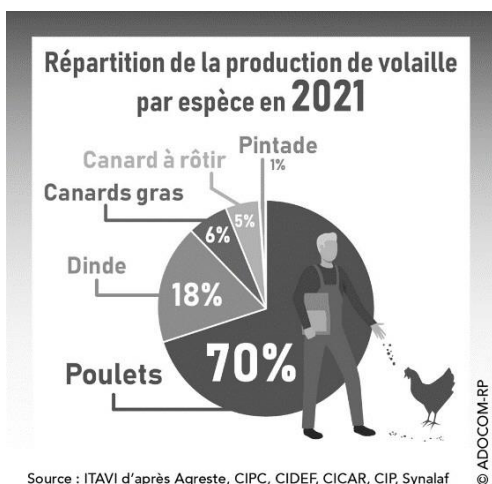
2023 : nouvelles baisses de productions en prévision

Des conséquences de l'épizootie passée sont également à prévoir sur 2023 puisque les mises en place de volailles dans les élevages peinent depuis le mois d'avril dernier à retrouver leur niveau des années précédentes. En effet, à fin 2022 vs 2021, on comptait -4,2 % de mise en élevage de poulets, -37,4 % de canetons, -13,2 % de pintadeaux et -12,3 % pour les dindonneaux. Au global, sur les différentes espèces de volailles de chair, les mises en place sont en recul de -6,4 % sur un an.



Le poulet renforce sa prédominance dans la filière : les ¾ des volailles élevées en France

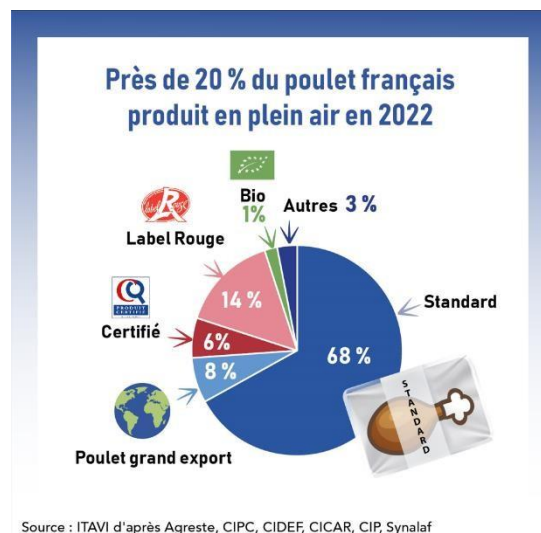
Le poulet représente désormais 75 % des volailles élevées en France, contre encore 70 % en 2021. Les canards et les dindes voient quant à eux leurs parts se réduire quand la pintade reprend de l'importance dans la production, passant de 1 % en 2021 à 2 % en 2022.



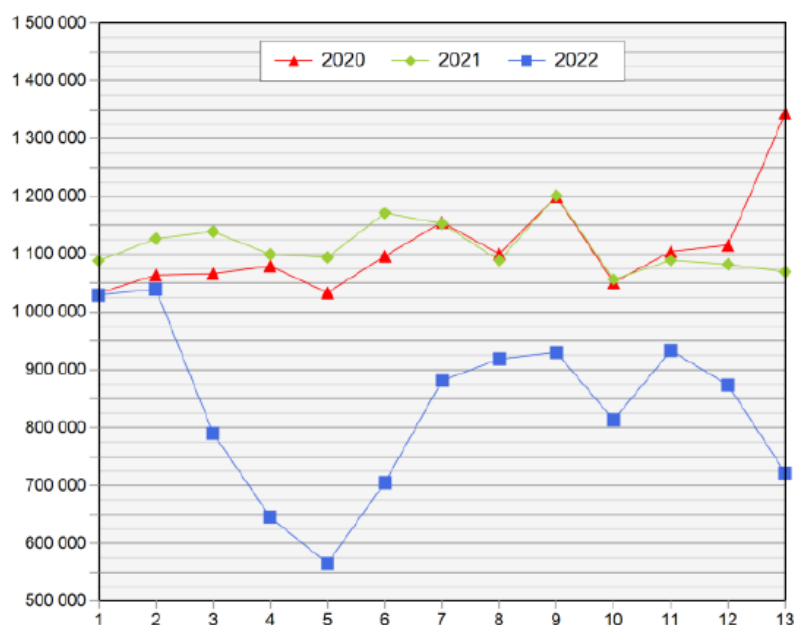
Les productions sous signes de qualité marquent le pas

(Source : ITAVI d'après Synalaf)

En 2022, les mises en place de poulets bio et Label Rouge ont davantage reculé que la moyenne des poulets dans leur globalité. En effet, alors que les mises en place de poulets enregistrent un repli de l'ordre de -4,2 % sur 1 an, les poulets bio sont à -25 % et les poulets Label Rouge à -9 %, alors qu'ils restent abordables au regard de leur niveau de qualité. Les éleveurs suivent en effet la tendance de consommation, qui est à la baisse sur ces volailles de plein air sous signe de qualité.



Mises en place de poulets Bio en filières organisées



Mises en place de poulets Label Rouge



LA FILIÈRE REDÉMARRE DANS UN CONTEXTE TOURMENTÉ



LES IMPORTATIONS DE POULETS À BAS COÛT ENVAHISSENT LE MARCHÉ

2022 : importations records de volailles

Malgré les attentes des Français en matière d'origine française, les importations de volailles ont atteint un niveau record en 2022. Le solde de la balance commerciale continue de se creuser. Il a atteint -406 000 tec en volume et -1,2 milliard en valeur. Les importations de volailles ont en effet progressé de + 10,3 % en 1 an. En 2022, 43 % des volailles consommées en France ont été importées, contre 39 % en 2021 et 34 % encore en 2020. Le phénomène est particulièrement marqué pour les poulets.

La volaille française pourtant plébiscitée par les Français

(Source : APVF / OpinionWay 2022)

Avant le Covid-19, déjà près de **9 Français sur 10 (89 %)** disaient préférer consommer de la **volaille française plutôt qu'étrangère** (Enquête APVF / OpinionWay 2018). Cette attente s'est renforcée avec la crise et, désormais, 9 Français sur 10 disent même vouloir trouver de la **viande de volaille française en restauration hors domicile**. Les Français sont ainsi 8 sur 10 à se dire **satisfaits de l'obligation d'affichage** de l'origine de la volaille en restauration hors domicile. Il faut dire que le logo Volailles Française, qui garantit des volailles nées, élevées, nourries, abattues et transformées en France est de plus en plus apprécié des consommateurs. 87 % des Français pensent qu'il **incite à choisir les produits** sur lesquels il est apposé (+3 pts vs 2018). 82 % pensent qu'il incite à **aller dans les lieux** qui l'affichent (+4 pts vs 2018). Près de **7 Français sur 10 (69 %) se disent même prêts à payer plus cher** pour acheter de la volaille d'origine française dans au moins un lieu de consommation. (+2 pts vs 2018).



La Volaille Française, synonyme de sécurité alimentaire et de traçabilité

Les garanties qui motivent les Français à acheter de la Volaille Française :



91%

Une meilleure
sécurité alimentaire



91%

Une meilleure
qualité du produit



91%

Des volailles nées, élevées, abattues
et transformées **en France**



90%

Une meilleure
traçabilité du produit



90%

Une production
de **proximité**



89%

Un **véritable savoir-faire**
des professionnels français



89%

Des élevages
à **taille humaine**



89%

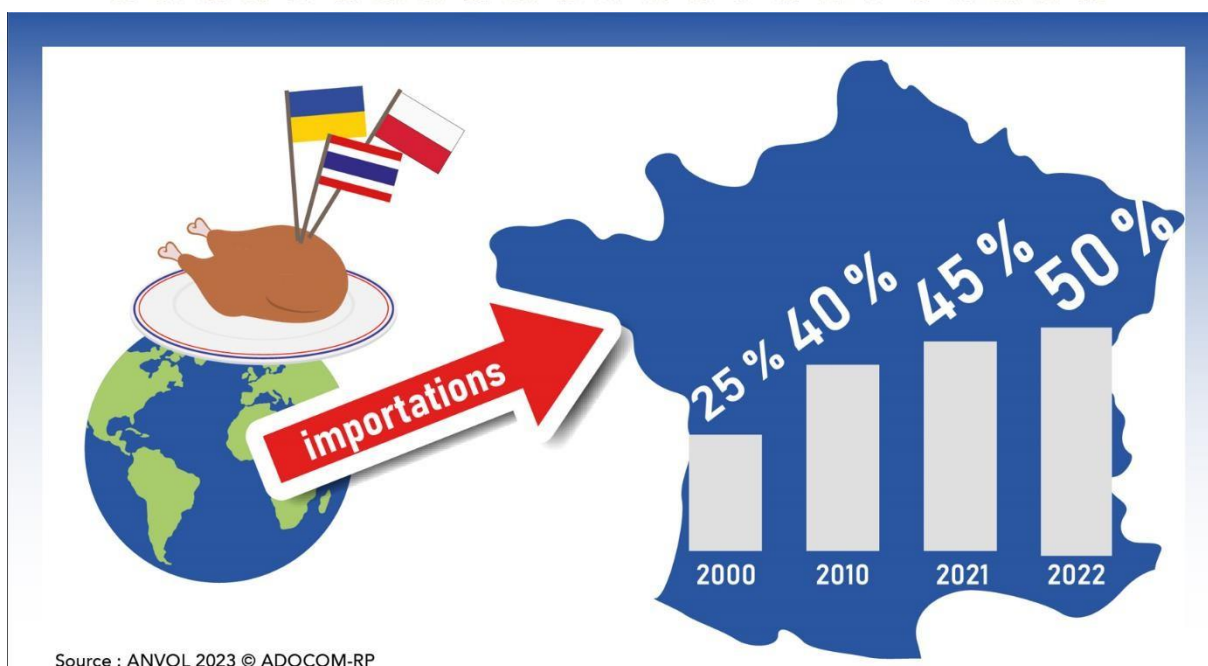
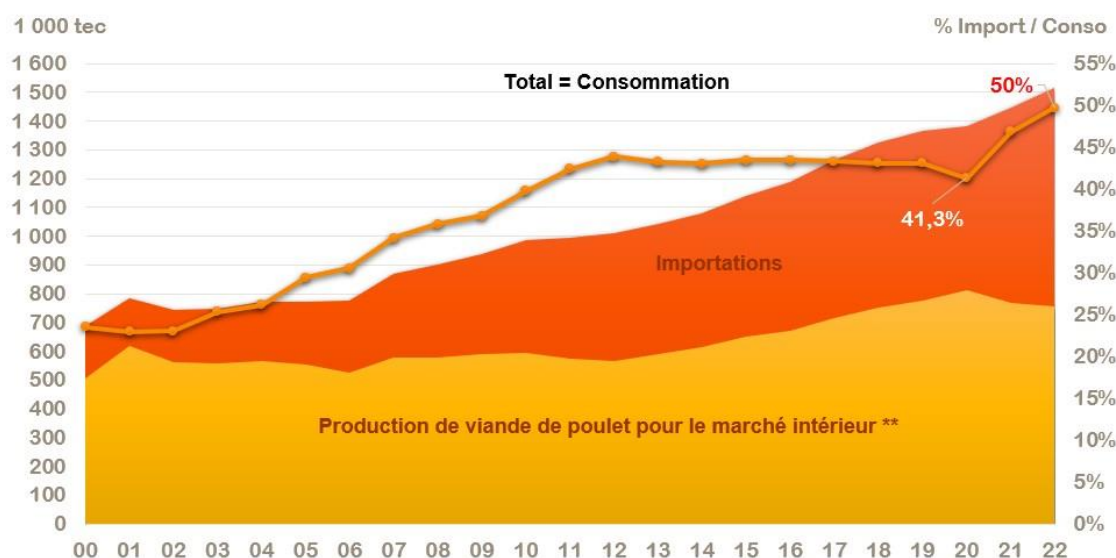
Des élevages **plus respectueux**
de l'environnement



2022 : 1 poulet sur 2 importé en France

Sur l'ensemble des volailles, les poulets sont les plus touchés par les importations, essentiellement utilisés par la restauration hors domicile et les entreprises de seconde transformation pour la réalisation de produits élaborés. En 2020, 41 % des poulets consommés en France provenaient d'autres pays ; cette proportion est montée à 45 % en 2021 et atteint 50 % en 2022. L'augmentation des importations de viande de poulet en provenance des pays tiers est particulièrement notable depuis l'Ukraine (+114 % sur 1 an), le Brésil (+57 %) et la Thaïlande (+6 %). La part la plus importante des importations provient cependant toujours de Pologne (+26,3 % d'augmentation sur 1 an) de Belgique (+12,7 %) et des Pays-Bas (-2,3 %). Pour ces deux dernières origines, une partie des volumes provient en réalité de pays tiers, non membres de l'UE.

Le phénomène des importations est moindre pour les dindes, dont 21 % sont importées, les canards (14 %), tandis que les pintades ne sont pas du tout concernées.



Source : ANVOL 2023 © ADOCOM-RP



2022 : de nouvelles importations à bas coût autorisées par l'Union européenne

Dans un contexte de hausse des importations, l'Interprofession des Volailles Françaises ne comprend pas les récentes décisions de l'Union européenne d'ouvrir les frontières à des importations supplémentaires de poulets à bas coût, en particulier depuis l'Ukraine et le Chili. L'enjeu est la souveraineté alimentaire de l'Europe et en particulier de la France. L'ouverture de nouveaux contingents revient à mettre en concurrence des filières ne respectant pas les mêmes exigences sur les bonnes pratiques d'élevages.

Chili : des contrôles peu concluants sur la qualité des conditions sanitaires

Fin 2022, la Commission européenne a signé un nouvel accord commercial avec le Chili. Cette décision prend effet ce mois de février et va augmenter le quota des importations en provenance de ce pays sud-américain, de 18 000 tonnes importées aujourd'hui en Europe à 40 000 tonnes. La filière s'étonne que l'Union européenne ait accordé des contingents supplémentaires à un pays qui, d'après un récent contrôle opéré par la Direction Générale de la santé et de la sécurité alimentaire de la Commission, n'est pas exemplaire d'un point de vue sanitaire.

Ukraine : des importations au bénéfice d'un groupe industriel monopolistique

Le 4 juin dernier, l'Europe a totalement suspendu pour une durée d'un an les droits de douane pour l'Ukraine, qui s'appliquaient jusqu'ici au-delà d'un quota établi à 70 000 tonnes pour les importations de poulets.

Cette décision a de lourdes conséquences pour la filière française, sans pour autant profiter aux éleveurs sur place puisqu'elle va favoriser l'arrivée massive de poulets issus d'un seul et même industriel ukrainien. Il faut en effet savoir que les exportations de poulets ukrainiens font l'objet d'un quasi-monopole détenu par le Groupe MHP, coté à la Bourse de Londres et dont le siège social est établi à Chypre. En 2020, ce groupe financier a exporté 90% des produits avicoles ukrainiens, essentiellement du poulet à griller (98 %) et son modèle repose sur une production totalement intégrée. Chaque maillon lui appartient : depuis les champs de céréales jusqu'à la mise en barquette de la volaille.

Cette ouverture des frontières obtenue par l'industriel à la tête de ce groupe monopolistique ne bénéficie donc pas aux éleveurs ukrainiens. En revanche, elles nuisent aux éleveurs français, concurrencés par des poulets ukrainiens aux coûts de production nettement inférieurs en raison notamment des faibles coûts de main-d'œuvre du pays et des conditions d'élevages aux exigences non alignées sur la réglementation européenne et les bonnes pratiques françaises. Anvol demande que la suspension des droits de douane et des plafonds de contingents ne soient pas reconduits.



LES COÛTS DE PRODUCTION À DES NIVEAUX INÉDITS

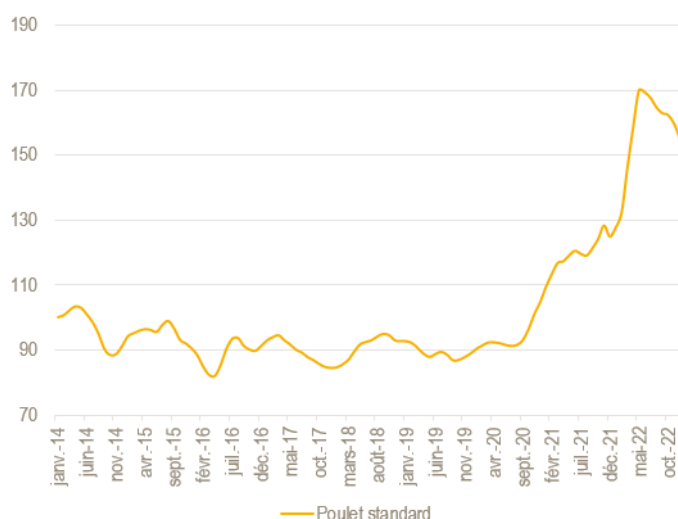
Coût de l'alimentation des volailles : +67 % en 3 ans

Depuis le début de l'année 2020, les éleveurs sont confrontés à la hausse des cours des matières premières composant l'alimentation de leurs volailles. Une situation accentuée avec la guerre en Ukraine. Cette flambée a une incidence très importante puisque l'alimentation représente de 60 à 65 % du coût total de la production d'une volaille.

En trois ans, de janvier 2020 à janvier 2023, l'indice ITAVI mesurant le coût de l'aliment du poulet standard a ainsi bondi de +67 %. Malgré un fléchissement entamé en août, l'indice se maintient ainsi à un niveau record, avec une augmentation globale sur l'année 2022 de +27 % vs 2021 et qui va se poursuivre en 2023.

Évolution de l'Indice ITAVI

	Poulet
2019	88,94
2020	93,87
2021	119,42
2022	156,35
Jan-2023	150,66



Coût de production d'un poulet : près de 50 % de hausse en 3 ans

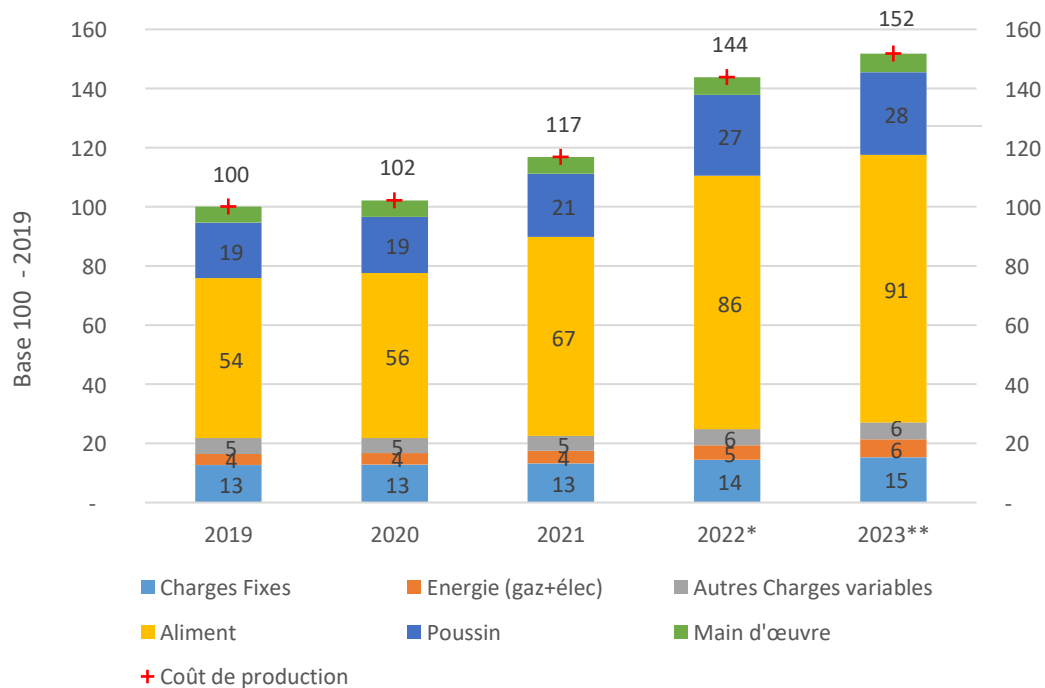
Au-delà du coût de l'aliment, les éleveurs doivent également faire face à l'augmentation des prix des poussins qu'ils achètent pour les mettre en élevage. L'ITAVI estime cette hausse à +28 % en 2022 vs 2021 et prévoit qu'elle se poursuive en 2023.

De plus, au même titre que tous les autres secteurs, tous les professionnels de la filière des volailles de chair sont également confrontés à la hausse généralisée des coûts liés au transport, aux emballages ainsi qu'à l'énergie. En 2022, le coût de l'énergie a ainsi augmenté de +18 % vs 2021. (Source : indice IPAMPA gaz et électricité)

Au total, l'Interprofession ANVOL estime que le coût de production d'un poulet de chair en sortie d'élevage a augmenté de +23 % en 2022 vs 2021 et que la hausse va se poursuivre cette année. Depuis 2020, le coût de production du poulet a progressé de près de 50 %, imputée à 70% à la hausse du prix de l'aliment, et à 18% au poussin.



Evolution des coûts de production de poulet sortie élevage (Base 100 - 2019)



LA FILIÈRE MOBILISÉE POUR SAUVEGARDER SON MODÈLE BASÉ SUR LA DIVERSITÉ



LUTTE CONTRE LES IMPORTATIONS : LA FILIÈRE DEMANDE UN SOUTIEN ACTIF DES AUTORITÉS EN FRANCE ET EN EUROPE

La filière de la Volaille Française demande le soutien des Pouvoirs publics afin de freiner les importations de volailles à bas coût, ne respectant ni les mêmes exigences réglementaires que les volailles françaises ni les mêmes bonnes pratiques des éleveurs. Il s'agit donc d'accompagner les acteurs de la filière tant au niveau national qu'eupéen afin qu'ils puissent fournir des volailles françaises aux Français et ainsi contribuer à la souveraineté alimentaire du pays.

En France, la filière demande aux autorités de la soutenir dans le **développement de ses capacités de production** afin de contrer les importations. Il s'agit en effet d'être en mesure de répondre aux attentes en **poulets standards**, émanant en particulier de la restauration hors domicile et des entreprises alimentaires. L'Interprofession en appelle à l'appui et à l'accompagnement du Gouvernement pour **installer, agrandir et rénover des poulaillers classiques**. La production française de poulets standards a en effet toute sa place aux côtés des offres de plein air et répond aux besoins du marché de disposer de poulets de qualité à un prix optimal. La filière en appelle également aux Pouvoirs publics pour favoriser le dialogue avec les citoyens afin que les éleveurs puissent exercer leurs activités sereinement.



Par ailleurs, l'Interprofession demande que l'**identification des Volailles Françaises** soit facilitée pour les consommateurs. C'est pourquoi elle sollicite l'**élargissement de l'étiquetage de l'origine des volailles à tous les modes de distribution**. En effet, s'il est déjà obligatoire pour les volailles vendues en magasin et pour les volailles fraîches réfrigérées, surgelées ou congelées proposées dans les restaurants, il est **indispensable que l'obligation s'étende aux viandes transformées et élaborées**. De plus, l'Interprofession souhaite un **renforcement des contrôles** en la matière afin que cette mesure d'étiquetage soit rigoureusement appliquée pour contribuer à mettre en valeur le savoir-faire exemplaire

des professionnels de la Volaille Française. ANVOL encourage en outre les clients à systématiquement s'informer sur l'origine des viandes qu'ils consomment afin d'éclairer leur choix.



Au **niveau européen**, la filière a également besoin du soutien des autorités françaises. Elle appelle en particulier le Gouvernement à veiller à **éviter l'ouverture des frontières à de nouveaux contingents d'importations** de poulets. De plus, elle demande son intervention auprès des autorités européennes afin d'intégrer des **clauses miroirs aux accords en cours**. En effet, les importations doivent être soumises aux mêmes obligations que les volailles françaises, et non à leur simple équivalence, et proposer une qualité de produit similaire aux consommateurs, comme ils sont en droit de l'attendre. Les acteurs de la filière estiment ainsi nécessaire que les autorités européennes **renforcent les contrôles** effectués dans les pays producteurs fournissant des volailles en Europe. Enfin, la filière invite la Commission européenne à **ne pas prolonger le déplaçonnement des quotas et la suspension des droits de douane accordés à l'Ukraine**, qui devraient prendre fin en juin prochain.

Par ailleurs, afin d'éviter d'accentuer le phénomène de distorsion de concurrence avec les pays tiers, la filière demande le maintien des normes européennes actuelles en matière de bien-être animal et d'environnement (directive IED) pour les entreprises. En effet, la filière doit pouvoir continuer ses avancées volontaires en la matière sur un rythme économiquement viable.



L'INTERPROFESSION ENGAGÉE POUR RENFORCER LA SÉCURISATION DE LA PRODUCTION DANS SA DIVERSITÉ

Soutenue par les Pouvoirs publics, la filière s'engage à prendre les mesures qui lui permettront d'éviter une nouvelle crise d'une ampleur similaire à celle de l'an passé avec l'influenza aviaire, sans négliger le défi de la compétitivité et de la souveraineté alimentaire.

Les représentants de l'Interprofession ont mené un travail actif en concertation avec les autorités afin d'éviter qu'une crise d'une telle ampleur ne se reproduise. Dans un premier temps, la filière œuvre à améliorer son plan de surveillance et de détection, adapter et renforcer la formation liée à la biosécurité de l'ensemble des acteurs de la filière, établir des accords interprofessionnels pour diminuer la densité des élevages dans certaines zones, en particulier dans le Sud-Ouest (Adour). Chacun des maillons de la filière a également mené un travail de concertation pour définir des mesures spécifiques de lutte contre l'influenza aviaire en fonction de ses métiers.

À plus long terme, la filière s'engage également à réorganiser globalement la production des volailles de chair en France en prenant des mesures adaptées aux enjeux de compétitivité et de souveraineté alimentaire française. Il est en effet essentiel que la filière puisse maintenir son potentiel de production afin d'éviter une recrudescence des importations.

De plus, l'Interprofession se félicite que les particularités des élevages de plein air soient prises en compte par le ministre, qui a décidé de saisir l'ANSES sur le sujet des mises à l'abri.



SOUTIEN À LA VACCINATION CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE ET APPEL À SA MISE EN ŒUVRE DANS UN CADRE EUROPÉEN

Les élevages de volailles sont actuellement victimes d'un nouvel épisode d'influenza aviaire : le deuxième en moins d'un an. Cette situation inédite est catastrophique pour l'ensemble des filières volaille de chair, en particulier pour les palmipèdes qui sont les plus concernés par le virus, notamment les élevages de reproducteurs dans les Pays de la Loire. Les événements font craindre le pire aux professionnels, déjà touchés durant le premier épisode par la perte de plus de près de 25 millions de volailles en France, dont 12 millions (sur les 6 premiers mois de 2022) de volailles de chair (hors poules pondeuses).

Face à ce contexte historique et au-delà de l'engagement prioritaire de la filière pour le respect et le renforcement des strictes mesures de biosécurité, l'Interprofession française de la volaille de chair – ANVOL – rappelle qu'elle est favorable à la mise en œuvre de la vaccination contre l'influenza aviaire.

Au regard du contexte et des réflexions actuelles, ANVOL estime que la stratégie vaccinale doit cibler les palmipèdes, espèce la plus fragilisée par la crise, vectrice de diffusion et plus sensible au virus.

Cependant, certaines conditions doivent être remplies afin de préserver les marchés de la France à l'exportation (génétique et viande). Il s'agit en effet d'éviter des distorsions de concurrence et des pertes de débouchés qui casseraient les équilibres économiques du secteur, mettant en danger la pérennité de la filière, ses 100 000 emplois et sa contribution à la souveraineté alimentaire du pays.

Des garanties indispensables de la part de l'État français

C'est pourquoi l'Interprofession demande à l'État d'agir pour que la vaccination contre l'influenza aviaire soit adoptée dans toute l'Union européenne, sans différenciation entre États membres. L'alignement de tous les pays européens producteurs de volailles sur la position vaccinale française est en effet indispensable. Il serait incompréhensible que certains États membres de l'Union européenne, importants producteurs de volaille, refusent le cadre européen pour la vaccination et utilisent cet argument comme un avantage commercial. ANVOL compte sur l'action des Pouvoirs publics pour convaincre les éventuels États récalcitrants à accepter le principe de la vaccination contre l'influenza aviaire. L'Interprofession demande à l'État d'obtenir, en amont de l'élaboration d'une stratégie vaccinale, et à travers la mise en œuvre d'une diplomatie sanitaire, l'ensemble des certificats d'exportations, par espèces, pour le commerce intra et extraeuropéen. Par ailleurs, une prise en charge par l'État du coût de la vaccination sera essentielle. En effet ce coût sera conséquent, d'autant plus que le dispositif, lorsqu'il sera mis en œuvre, devra être obligatoire dans le cadre défini.



L'export : nécessaire au maintien des équilibres économiques de la filière française

Les exportations de la filière volaille française représentent, en tout, plus de 1 milliard d'euros par an. Les garanties exigées par la filière sont nécessaires pour préserver ses équilibres économiques à travers ces marchés à l'exportation. Il en va, d'une part, de la préservation du maillon génétique en France, leader européen du secteur et dont les exportations représentent plus de 60 % du chiffre d'affaires. D'autre part, il s'agit de préserver les équilibres matières pour le secteur de l'abattage/transformation. La fermeture de marchés d'export à la France aurait des conséquences désastreuses pour certains territoires en matière d'emploi et de création de valeur ajoutée.



MOBILISATION CONTRE LE PROJET EUROPÉEN DE LIBÉRALISATION DE L'ÉTIQUETAGE DES MODES DE PRODUCTION DES VOLAILLES

Dans le cadre de la révision en cours des normes de commercialisation européennes, la Commission européenne prévoit de changer les règles concernant l'étiquetage des modes d'élevage des volailles. L'interprofession française de la volaille de chair (ANVOL) a alerté le Gouvernement sur ce projet qui fait peser de lourdes menaces sur la production de volailles fermières élevées en plein air et sur la clarté et la véracité de l'information des consommateurs. En effet, la Commission envisage d'assouplir les normes permettant aux consommateurs d'identifier clairement les modes d'élevage des volailles grâce aux cinq seules mentions jusqu'à présent autorisées :

- « Alimenté avec x % de ... »
- « Élevé à l'intérieur - système extensif »
- « Sortant à l'extérieur »
- « Fermier - élevé en plein air »
- « Fermier - élevé en liberté ».

En lieu et place de cette liste strictement définie, en particulier les mentions relatives à l'extérieur et au plein air, le marché pourrait ainsi voir se multiplier des mentions fantaisistes pour qualifier les modes d'élevages, sans aucun cadre ni contrôle, comme « Poulets des champs », « Poulets de plein vent », « Poulets libres », « Poulets à l'air libre » ...

Cette multiplication de désignations brouillerait l'information des consommateurs, les orientant vers les produits les moins-disants, mais les mieux « marketés ». Les modes d'élevage vertueux seront donc dilués, ce qui entraînera la disparition en France d'ici 5 à 10 ans des productions « fermières - élevées en plein air/liberté », de leurs éleveurs et de leurs emplois dans les régions, soit 5 000 éleveurs et 10 000 collaborateurs à ce jour.

La France au premier rang des victimes de l'assouplissement des règles d'étiquetage

Cet étiquetage est très important en France en particulier où les productions « fermières - élevées en plein air/en liberté » ont une place importante puisqu'elles représentent au moins 20% de la production française, notamment via les productions AOC, Label Rouge et bio.

La France est le pays européen avec la plus grande production de volailles alternatives et donc le pays le plus concerné par l'évolution de l'étiquetage. Le pays compte environ 20% de volailles bénéficiant d'un accès à l'extérieur, loin devant l'Italie qui se place en deuxième position avec 7 %.



ANVOL travaille avec le ministère sur une position de compromis

Les acteurs de la filière estiment que le projet de la Commission européenne est une aberration en termes d'information des consommateurs, de protection des agriculteurs et de durabilité. Il va à l'encontre de toutes les annonces faites en France au sujet de « la montée en gamme » et en Europe concernant « le Green deal » et la stratégie « Farm to fork » qui visent à soutenir la production locale et durable.

Ce projet met en danger l'avenir, non seulement des éleveurs, mais aussi de tout le tissu économique qui en découle et qui fait vivre les territoires ruraux : couvoirs, abattoirs, fabricants d'aliments, etc. C'est l'exception et l'excellence gastronomique française qui est en jeu !

Dans le même temps, Anvol peut comprendre que des Etats Membres, dont le développement repose moins sur une segmentation qui fait la part belle aux productions en plein-air, souhaitent pouvoir valoriser certaines pratiques. Par conséquent, Anvol a œuvré ces dernières semaines à construire une position de compromis permettant un assouplissement relatif des termes utilisés pour les mentions réservés aux volailles élevées à l'intérieur, tout en protégeant l'exclusivité sur les mentions réservées au plein-air et aux poulets sortant à l'extérieur. Les récentes prises de parole de la Commission sur ce sujet sont plutôt rassurantes.



À propos de l'Interprofession ANVOL :

ANVOL est l'interprofession volaille de chair. Créée dans la dynamique des États Généraux de l'Alimentation, ANVOL a été officiellement reconnue par arrêté en septembre 2018. Elle réunit 20 organisations représentatives de l'ensemble des maillons de la filière de la volaille de chair : depuis l'accoupage jusqu'à la distribution et la restauration.

La filière Volaille de Chair représente environ 100 000 emplois en France, dont 34 000 dans les élevages, pour un chiffre d'affaires d'environ 6,8 milliards d'euros en sortie abattoirs.

ANVOL pilote un plan de filière ambitieux dont l'objectif majeur est la reconquête du marché national, tout en prolongeant les actions en faveur du bien-être animal et la préservation de l'environnement.



INTERPROFESSION VOLAILLE DE CHAIR



@Interpro_Anvol

Interprofession ANVOL

ANVOL

